



Certificat de superficie de la partie privative

Numéro de dossier : 015155
Date du repérage : 19/08/2019
Heure d'arrivée : 14 h 30
Durée du repérage : 01 h 00

La présente mission consiste à établir la superficie de la surface privative des biens ci-dessous désignés, afin de satisfaire aux dispositions de la loi pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014 art. 54 II et V, de la loi n° 96/1107 du 18 décembre 1996, n°2014-1545 du 20 décembre 2014 et du décret n° 97/532 du 23 mai 1997, en vue de reporter leur superficie dans un acte de vente à intervenir, en aucun cas elle ne préjuge du caractère de décence ou d'habitabilité du logement.

Extrait de l'Article 4-1 - La superficie de la partie privative d'un lot ou d'une fraction de lot, mentionnée à l'article 46 de la loi du 10 juillet 1965, est la superficie des planchers des locaux clos et couverts après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escalier, gaines, embrasures de portes et de fenêtres. Il n'est pas tenu compte des planchers des parties des locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 m.

Extrait Art.4-2 - Les lots ou fractions de lots d'une superficie inférieure à 8 mètres carrés ne sont pas pris en compte pour le calcul de la superficie mentionnée à l'article 4-1.

Désignation du ou des bâtiments <i>Localisation du ou des bâtiments :</i> Département : La Réunion Adresse : RESIDENCE CLARIDGE - 122 rue Juliette Dodu - appt 34 Commune : 97400 ST DENIS Références cadastrales non communiquées Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété : Lot numéro Non communiqué,	Désignation du propriétaire <i>Désignation du client :</i> Nom et prénom : . Madame B Adresse : 72 97400 ST DENIS
Donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) Nom et prénom : Madame B Adresse : 72 97400 ST DENIS	Repérage Périmètre de repérage : Toutes parties accessibles sans démontage ni destruction
Désignation de l'opérateur de diagnostic Nom et prénom : LAGOURGUE R. Raison sociale et nom de l'entreprise : RLDETECTION Adresse : 11 Immeuble Rontaunay - 16 Bis Rue Jean Chatel 97400 SAINT-DENIS Numéro SIRET : 500612684 Désignation de la compagnie d'assurance : ... GROUPAMA Numéro de police et date de validité : 20533050F / 31/12/2019	
Superficie privative en m² du ou des lot(s)	

Surface loi Carrez totale : 79,23 m² (soixante-dix-neuf mètres carrés vingt-trois)
Surface au sol totale : 91,05 m² (quatre-vingt onze mètres carrés zéro cinq)

Résultat du repérage

Date du repérage : **19/08/2019**
Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :
Néant
Représentant du propriétaire (accompagnateur) :
Propriétaire : Mme B
Tableau récapitulatif des surfaces de chaque pièce au sens Loi Carrez :

Parties de l'immeuble bâties visitées	Superficie privative au sens Carrez	Surface au sol	Commentaires
Dégagement	7,71	7,71	
WC	1,45	1,45	
Rangement	1,36	1,36	
Séjour	27,92	27,92	
Terrasse	0	5,26	
Salle de bain	6,43	6,43	
Chambre 2	12,16	12,16	
Chambre 3	11,91	11,91	
Balcon 1	0	2,94	
Cuisine	10,29	10,29	
Balcon 2	0	3,62	

Superficie privative en m² du ou des lot(s) :

Surface loi Carrez totale : 79,23 m² (soixante-dix-neuf mètres carrés vingt-trois)
Surface au sol totale : 91,05 m² (quatre-vingt onze mètres carrés zéro cinq)

Fait à **ST DENIS**, le **19/08/2019**

Par : LAGOURGUE R.

RL DETECTION
11 Avenue RL
16 Bis Rue Jean Chatel - 97400 SAINT DENIS
Tél : 0262 30 62 48 - Fax : 0262 97 35 31
SIRET : 500 612 684 00026

Aucun document n'a été mis en annexe



CERTIFICAT
N° ODI-00088
Version 12

Nous attestons que :
LAGOURGUE Remy

Né(e) le : 23/01/1976 A : SAINT DENIS

Répond aux exigences de compétences de certification de personnes « Opérateurs en Diagnostics Immobiliers » pour les domaines techniques suivants :

<u>Domaine(s) Technique(s)</u>	<u>Validité du Certificat</u>
Amiante sans mention	Du 02/10/2017 au 01/10/2022
Amiante avec mention	Du 02/10/2017 au 01/10/2022
Termites DROM	Du 22/02/2018 au 21/02/2023
Electricité	Du 27/01/2019 au 26/01/2024

Les évaluations des opérateurs en diagnostics immobiliers sont réalisées conformément aux dispositions définies dans les référentiels de certification.

- Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification.
- Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification.
- Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification.

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.

Edité à Paris,

Le 23/01/2019

Le Directeur

Sébastien MAURICE

